

École élémentaire
Jeanne-Lajoie



GUIDE DES PARENTS



« Ensemble, poussons un jardin de gentillesse à Jeanne-Lajoie. »

2019-2020

École élémentaire Jeanne-Lajoie

150, rue Carnforth
North York (Ontario)
M4A 2K7

Téléphone : 416 397-2080

Courriel : jeannelajoie@csviamonde.ca

Site Web : <http://jeannelajoie.csviamonde.ca>

Site Facebook : <http://www.facebook.com/JeanneLajoieToronto>

Table des matières

Absences/Assiduité.....	3
Accès à l'école/stationnement.....	3
Aide à l'enfance.....	3
Allergies.....	4
Assurance accident.....	4
Autobus scolaire.....	4-5
Bénévoles.....	5
Bibliothèque.....	5-6
Biens personnels des enfants.....	6
Bulletins scolaires.....	6
Calendrier scolaire.....	7
Chaussures et espadrilles.....	7
Code de conduite.....	7
Communications.....	7
Conseil d'école.....	8
Coordonnées des élèves.....	8
Devoirs.....	8
Familles nouvellement arrivées	9
Garderie <i>Les Merveilles du monde</i>	9
Goûters, Collations	9
Horaire.....	10
Informatique et médias sociaux	10
Inscriptions.....	10
Intempéries.....	10
Journées pizza.....	11
Lait.....	11
Maladie.....	11
Médicaments.....	11-12
Parascolaire.....	12
Photos scolaires.....	12
Poux.....	12
Programme avant et après l'école.....	13
Retards.....	13
Soirée curriculum.....	13
Sorties éducatives.....	13
S.O.S. Devoirs.....	14
Sports.....	14
Surveillances des élèves le matin.....	14

A

ABSENCES/ASSIDUITÉ



Pour la sécurité de votre ou de vos enfant(s), **toute absence doit être reportée au secrétariat de l'école aussitôt que possible**, et ce, avant 8 h le matin, si possible. Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur en indiquant son absence ou son retard, la raison, l'heure et la date de son retour. Le système automatisé DELPHIN déclenche les appels aux parents des enfants dont l'absence n'a pas été signalée. Notez bien : Selon la Loi sur l'éducation, tout élève d'âge scolaire doit fréquenter l'école. Les élèves qui s'absentent pour une durée de plus de 15 jours, sans motif raisonnable, seront référés aux conseillers en assiduité du Conseil.

ACCÈS À L'ÉCOLE

Les parents et les visiteurs sont toujours les bienvenus à l'école et nous sommes à votre service pour répondre à vos questions. Toutefois, vous êtes tenus de signer le registre journalier des visiteurs disponible au secrétariat. Toute personne qui circule dans une école Viamonde ou un bureau du Conseil doit porter une carte qui l'identifie comme un visiteur. De plus, pour les départs avant la fin des classes, il est important d'inscrire le nom de votre enfant dans le cartable des départs s'il doit partir avec vous. Ceci nous permet de contrôler les arrivées et les départs dans l'école et d'assurer ainsi la sécurité des élèves en tout temps. Pour visiter la classe de votre enfant, veuillez téléphoner, au préalable, à l'enseignante ou l'enseignant pour prendre rendez-vous.



ACCÈS AU STATIONNEMENT

Pour des raisons de sécurité, **l'accès au stationnement de l'école est interdit** pendant le débarquement matinal des autobus (8 h - 8 h 10) et l'embarquement des autobus scolaires en après-midi (14 h 30- 15 h). Le matin, les parents peuvent se garer dans le cul-de-sac en s'assurant de ne pas bloquer les entrées et les sorties, mais cette zone en après-midi est réservée pour les grands bus. Veuillez donc vous garer plus loin sur la rue Carnforth pour ne pas nuire à la sécurité des enfants et des intervenants scolaires.

AIDE À L'ENFANCE



Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, il est exigé du personnel de référer un cas d'abus à la Société de l'aide à l'enfance. Ce n'est pas facile, mais c'est une obligation en tant que professionnel travaillant avec des enfants. Pour l'élève de moins de 16 ans, tout employé ou la personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société de l'aide à l'enfance. La Société de l'aide à l'enfance fera une enquête. Pour l'élève de 16 ans et plus, l'employé ou la personne bénévole doit immédiatement aviser l'élève agressé qu'il ou elle a le droit de communiquer sa plainte à

la police. Tout employé ou personne bénévole qui n'adhère pas à cette procédure est sujet à des mesures disciplinaires par le Conseil scolaire et par la Société de l'aide à l'enfance.

Votre appui dans ce domaine est grandement apprécié dans le but d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour votre enfant et les élèves de l'école.



ALLERGIES

Si votre enfant a des allergies, vous êtes priés d'aviser l'école par écrit. Vous devrez remplir le formulaire prévu à cet effet. Si un enfant a des allergies sévères, vous devez compléter le plan d'urgence pour l'anaphylaxie en y apposant une photographie couleur récente de votre enfant. Vous devez également remplir soit le formulaire de demande d'administration de l'EpiPen ou bien la demande de supervision selon le cas de votre enfant. Les EpiPen doivent être bien identifiés au nom de votre enfant. L'école devra mettre des mesures en place pour assurer sa sécurité, en appliquant les politiques et directives du Conseil scolaire, tout en tenant compte des droits de tous les élèves de l'école.



ASSURANCE ACCIDENT

Le Conseil scolaire Viamonde met à votre disposition un programme d'assurance accident et vie, facultatif pour les élèves. La police d'assurance est disponible à prix modique avec des taux familiaux chez La Reliable, Compagnie d'Assurance-Vie. Vous pouvez souscrire à l'assurance directement par l'entremise du site Web : www.assuernosenfants.com. Le programme offre une gamme de régimes et protections telles que :

- Frais dentaires à la suite d'un accident
- Incapacité totale et permanente
- Paralyse/perte d'usage
- Indemnités spéciales d'incapacité
- Indemnités de décès

AUTOBUS SCOLAIRE



Au début de l'année scolaire, vous recevrez le guide de transport produit par Francobus (www.francobus.ca).

Il est important que chaque enfant soit à l'arrêt **5 à 10 minutes avant** l'embarquement afin de ne pas occasionner de retard. Si l'enfant n'est pas à l'arrêt à l'heure prévue, le conducteur de l'autobus ne pourra pas l'attendre. Dans ce cas, vous devrez amener votre enfant à l'école vous-même. *De plus, il est inutile de tenir de longues discussions avec les conducteurs.* Ils ou elles suivent simplement les directives reçues. De telles discussions risquent d'entraîner des retards pour les autres arrêts à venir.

Vous devez aviser le service de transport et l'école si votre enfant ne vient pas à l'école. Il est important d'appeler assez tôt afin que le chauffeur puisse modifier le trajet. Le téléphone général de Francobus est : **1-800-749-0002**.

Pour les plus jeunes, nous encourageons les parents d'indiquer, à l'intérieur du sac d'école de l'enfant, son arrêt d'autobus (JLXX) parce que si c'est une enseignante ou un enseignant remplaçant, elle ou il pourra s'y référer facilement. Veuillez prévenir votre enfant de cette mesure.

Nous vous rappelons que les parents sont responsables de l'accueil de leur(s) enfant(s) lors de leur débarquement aux arrêts d'autobus désignés. Une ou un élève de 8 ans et moins ne sera pas déposé si un adulte responsable n'y est pas pour l'accueillir.

Le service d'autobus est un privilège et non un droit. Si les enfants se comportent de manière à nuire à la sécurité des passagers et du conducteur, ils peuvent perdre ce privilège. Nous tenterons de garder une bonne communication et de travailler de pair avec vous afin d'éviter les mauvaises surprises. (Veuillez consulter le guide de transport pour plus de détails.)

IMPORTANT : Veuillez noter que les élèves ne peuvent pas changer d'autobus pour se rendre chez leurs amis. Seuls les élèves inscrits sur la liste du conducteur sont acceptés à bord.

B

BÉNÉVOLES



Nous encourageons les parents et les grands-parents qui le désirent de participer à la vie scolaire de nos élèves en effectuant du bénévolat. Si vous avez quelques heures de disponibles pour nous aider à l'école ou à partir de la maison, veuillez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant ou encore avec la direction. Nous avons toujours besoin de bénévoles pour aider avec les repas pizza, la lecture aux élèves, le tutorat, les sorties éducatives, les sports, les activités de financement, les activités communautaires, la bibliothèque, ou pour laminer, découper, photocopier, assembler des livres, etc.

Si vous avez un talent, des intérêts ou des contacts particuliers, veuillez nous en faire part. Votre participation sera grandement appréciée!

BIBLIOTHÈQUE

Chaque classe s'inscrit à l'horaire de la bibliothèque dès la mi-septembre. Les enseignantes et enseignants vous informeront de la journée choisie pour leur classe selon le calendrier scolaire cyclique des écoles élémentaires (jour 1, 2, 3, 4 ou 5). Ce calendrier est disponible sur le site Web du Conseil scolaire Viamonde. Les élèves ont le privilège d'emprunter des livres ou des magazines pour *une semaine*. Pour assurer un service équitable à tous, nous leur demandons de respecter la date d'échéance.

Nous vous encourageons à discuter avec votre enfant de l'importance de prendre soin des livres qui reviennent souvent de la maison en bien piètre état (déchiré, mouillé, sali par la nourriture, etc.). Une pochette est fournie afin de les protéger pour le « voyage sac d'école/autobus/maison ». Nous demandons aux élèves de ne pas l'oublier. Nous avons du matériel spécialement conçu pour la réparation qui est faite uniquement par les membres du personnel de la bibliothèque. SVP n'essayez pas de réparer les livres même si ce n'est qu'une déchirure. Le matériel perdu ou non réparable devra être remboursé.

La technicienne en bibliothèque est présente à l'école cinq jours par semaine. Pour la rejoindre, veuillez laisser un message à l'attention de madame Ginette.



« Enfin, en lisant avec votre enfant, vous l'aidez à développer le goût de la lecture, ce qui facilitera son apprentissage scolaire et lui servira toute sa vie. Vous trouverez dans ce guide des suggestions d'activités pour rendre la lecture intéressante. »

<http://www.edu.gov.on.ca/abc123/fre/tips/>

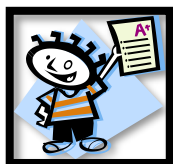
BIENS PERSONNELS DES ENFANTS

L'école ne peut assumer la responsabilité des objets perdus. Nous recommandons que les enfants n'apportent pas de bijoux ou autres objets personnels de grande valeur. Tout objet personnel devrait être identifié au nom de l'enfant. Tout en appuyant le conseil d'école, vous pouvez vous procurer des étiquettes personnalisées, super résistantes et imperméables au nom de votre enfant auprès de Mabel's Labels à l'adresse Web suivante : www.jannelajoie.mabelslabels.com

Lorsque vous envoyez de l'argent à l'école, assurez-vous que cet argent soit déposé dans une enveloppe scellée avec le nom de l'enfant, son enseignante ou enseignant et la raison pour laquelle l'argent a été envoyé à l'école.

BULLETINS SCOLAIRES

L'année scolaire se partage en 2 étapes. À moins d'avis contraire, les élèves recevront leurs bulletins aux périodes suivantes : le bulletin de progression sera distribué **au début novembre**; le premier bulletin de rendement **pendant le mois de février** et le deuxième à la **fin juin**. Il y aura des entrevues de parents lors de la soirée de novembre.



Si vous ne pouvez pas vous rendre lors de la soirée prévue à cet effet, le personnel enseignant pourra discuter de l'apprentissage de votre enfant à un temps plus favorable. Pour ce faire, veuillez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant pour prendre rendez-vous.

C

CALENDRIER SCOLAIRE



Vous recevrez, dès le début de septembre, une copie du calendrier scolaire de l'année en cours. Veuillez noter les journées pédagogiques et les congés dans votre agenda personnel. Une copie du calendrier peut être consultée en ligne sur le site du Conseil «Viamonde» et sur la page Facebook de l'école. Il y a également une copie à l'intérieur de l'agenda scolaire de votre enfant.

CHAUSSURES ET ESPADRILLES



Les élèves doivent porter des chaussures d'intérieur lorsqu'ils sont dans l'école. Nous vous demandons de leur fournir des espadrilles (chaussures de sport) qu'ils pourront porter lors des cours d'éducation physique également. Toute chaussure devrait être composée d'une semelle qui ne marque pas les couvre-planchers. Nous voulons garder un milieu propre et éviter les accidents.

CODE DE CONDUITE

Vous recevrez le code de conduite dès le début de l'année scolaire. Ce code de conduite et ses règles en vigueur sont partagés avec toutes les écoles du Conseil scolaire Viamonde. Veuillez discuter avec votre enfant de l'importance des règles de vie et du respect de ces mêmes règles pour assurer un climat sécuritaire et favorable à l'apprentissage. **Veillez signer et retourner le formulaire de signature** à l'école afin de nous indiquer que vous l'avez lu et êtes prêt à appuyer l'école.

COMMUNICATIONS



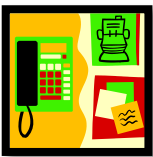
Les membres du personnel de l'école s'engagent à communiquer régulièrement avec les parents, à la maison pour les informer de la programmation et du progrès de leur(s) enfant(s). La communication se fera principalement par l'entremise des courriels et des agendas scolaires. Je vous encourage à participer avec nous pour établir une communication constante, ouverte, transparente qui vise la création de conditions optimales à une réussite personnelle et collective. Si vous désirez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, nous vous demandons de laisser un message au secrétariat de l'école pour l'enseignante ou l'enseignant en question et celle-ci ou celui-ci se fera un plaisir de vous rappeler dès que possible. Veuillez allouer une période de 48 heures.

CONSEIL D'ÉCOLE



Chaque année, les parents élisent un conseil d'école; un groupe consultatif qui se rencontre un minimum de 4 fois par année pour discuter de différents projets pour les élèves et apporter des suggestions ou commentaires constructifs afin que nous puissions améliorer la vie et le fonctionnement de l'école. Pour plus de détails, consulter la politique administrative du conseil scolaire. De plus, en consultation avec la direction, les membres peuvent préparer des comités de financement ou autres sous-comités liés à des projets spécifiques (soirée communautaire, etc.). Tous les parents sont invités à soumettre leur candidature. Les élections ont lieu lors de la soirée curriculum.

COORDONNÉES DES ÉLÈVES



Lorsque vous déménagez ou lorsque vous changez de numéro de téléphone à la maison ou au travail, **il est très important** de communiquer, dès que possible, les nouveaux renseignements, à la secrétaire de l'école. Nous devons pouvoir vous rejoindre en cas d'urgence. Si vous changez d'adresse et que votre enfant utilise le transport scolaire, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet. Pour tout renseignement concernant les changements de coordonnées, veuillez communiquer avec M^{me} Teresa, M^{me} Sonia ou M^{me} Bouchra, au secrétariat.

D

DEVOIRS

Si l'enseignante ou l'enseignant envoie du travail à la maison, nous vous demandons d'aider votre enfant à faire ses devoirs et ce, de manière régulière. Il n'est pas toujours facile de stimuler les enfants. Voici quelques conseils pour les devoirs : établir un endroit et un horaire régulier à chaque jour. Si votre enfant inclut ses devoirs à sa routine, il a de meilleures chances de succès. Lui fournir un goûter et de l'eau, cela lui permettra de mieux se concentrer. Dans la mesure du possible, éviter toutes distractions : bruits, télévision, autres enfants. Trouver des moyens de renforcer le comportement positif (accorder un privilège p. ex. temps supplémentaire pour s'adonner à son activité préférée, etc.). Les enfants qui font leurs devoirs ont l'occasion de revoir ou de renforcer l'apprentissage fait à l'école et cela les aide à mieux assimiler les connaissances et concepts présentés en classe. C'est une occasion pour vous de les encourager et de reconnaître leurs efforts ou leurs bons coups!

Quelques ressources

Converser, lire et écrire avec votre enfant

(<http://www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/parentGuideLit2012f.pdf>)

Les mathématiques avec votre enfant

(http://www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/publications/MinEd_MathematicsK-6_FRE.pdf)

F

Familles nouvellement arrivées



Les familles nouvellement arrivées peuvent recevoir un appui gratuit du Centre Francophone à travers un service appelé PIDEF dont M. Jean-Marie que vous pouvez joindre au numéro suivant : (416) 922-2672. Vous pouvez également demander une copie du formulaire au secrétariat de l'école.

G

GARDERIE « Les merveilles du monde »



La garderie, située dans l'école, offre quatre programmes :

- Le programme bambin (18 mois à 2 ans $\frac{1}{2}$)
- Le programme journalier pour les enfants d'âge préscolaire (2 ans $\frac{1}{2}$ à 4 ans)
- Le programme avant et après l'école pour les enfants de maternelle et jardin (4-5 ans) et pour les enfants d'âge scolaire (6 à 12 ans)

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec M^{me} Mariama Barry au 416-919-1802.

GOÛTERS, COLLATIONS



Les élèves prennent 2 pauses santé par jour. Pour bien apprendre et se concentrer, votre enfant a besoin d'éléments variés et nutritifs provenant de nourriture riche en vitamines, en protéines, etc. C'est une bonne idée de faire participer votre enfant à la préparation de ses goûters et d'indiquer ses préférences de nourriture. Cette année encore, nous adopterons une politique de bonne nutrition et de bonne santé à l'école. Toutes friandises et boissons gazeuses seront retournées à la maison. Veuillez noter qu'un programme subventionné de collation nous permet de fournir une collation saine aux enfants qui le désirent, et ce, sur une base quotidienne. Cependant, celle-ci ne remplace pas un bon petit déjeuner qui devrait être pris à la maison avant de se rendre à l'école ou au programme.

Comme nous avons plusieurs élèves qui souffrent d'allergies alimentaires graves, pouvant causer une réaction anaphylactique, veuillez-vous assurer que tous les goûters, collations et repas ne contiennent ni arachides, ni noix, de quelque sorte que ce soit.

H

HORAIRE



Arrivée des autobus	8 h
Récré matinale	8 h - 8 h 10
Accueil et entrée	8 h 10
Début des classes	8 h 15
Récréation (30 minutes)	9 h 55 - 10 h 25
Déjeuner ou repas du midi (en classe)	12 h 05 - 12 h 25
Récréation (40 minutes)	12 h 25 - 13 h 05
Départ	14 h 45

I

INFORMATIQUE ET MÉDIAS SOCIAUX



À l'école, nous possédons plusieurs ordinateurs mis à la disponibilité des élèves et du personnel. Chaque classe a accès à des portables ou à des tablettes électroniques « IPADS ». Nous avons également démarré un projet pilote en robotique! Nous utilisons la technologie dans le cadre de tous les cours à l'école, ainsi que pour les devoirs et projets d'apprentissage. D'ailleurs chaque classe est munie d'un tableau interactif (TBI - *Smart Board*). Les élèves ont aussi accès à l'Internet avec et sans fil. Nous vous invitons à lire le « Code de vie » ainsi que la « Charte AVAN pour l'utilisation du réseau sans-fil et des appareils mobiles » pour plus de détails concernant les responsabilités de l'élève à ce sujet. Une supervision étroite à l'école comme à la maison est vivement recommandée. Il est important de discuter avec votre enfant de la « cyber-intimidation » afin de prévenir ces comportements indésirables.

INSCRIPTIONS

Au mois de février, nous procédons normalement à l'inscription des petits de la maternelle ainsi que pour tous les autres niveaux scolaires. Si vous connaissez des familles francophones qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école publique de langue française, n'hésitez pas à leur donner nos coordonnées. Nous nous ferons un plaisir de les accueillir pour une visite guidée lors des portes ouvertes ou encore, sur rendez-vous !

INTEMPÉRIES



En cas d'interruption du service de transport, le gestionnaire du service du transport scolaire communiquera avant 7 h avec les médias. Le site Web de Francobus est à privilégier. Vous pouvez également écouter une des stations de radio suivantes : 680 NEWS AM; CJBC 860 AM; CKGE 94.9FM; KX96 95.9FM; CHFI 98.1FM; CBC 99.1FM; CHUM 104.5FML CITY TV; A CHANNEL; WWW.BUSDELAY.CA ou communiquer avec la compagnie de transport pour tout retard ou annulation.

J

JOURNÉES PIZZA



Cette année, nous aurons deux journées pizza par mois. Vous êtes invités à faire vos commandes de pizza sur le Guichet Viamonde tout en respectant les dates limites. Vous aurez deux choix pour chaque étape (septembre-janvier, février-juin) soit : cinq repas pour un total de 20\$ ou bien 10 repas pour un

total de 35\$.

L

LAIT

Nous vendons du lait à l'école. Toutes les commandes pour le programme de lait seront faites par l'entremise du Guichet Viamonde. Votre enfant recevra le lait pour l'heure du dîner. Pour toute question ou commentaire, téléphoner à M^{me} Teresa, secrétaire, au 416-397-2080.



M

MALADIE



En cas de maladie de votre enfant, nous vous demandons de le garder à la maison ou de prendre des mesures pour le faire garder. Il est difficile pour lui ou pour elle de se concentrer et il ou elle pourrait transmettre la maladie aux autres élèves. En cas d'absence de votre enfant, il est important de communiquer avec l'école. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale

en indiquant le nom de votre enfant, la raison de l'absence et la durée de l'absence de votre enfant. Si votre enfant est malade pendant la journée scolaire, il est fort possible que nous soyons dans l'obligation de vous demander de venir le chercher. Nous vous rappelons qu'il est de votre devoir parental d'être joignable en tout temps, et que vous puissiez venir le chercher, dans un délai raisonnable.

MÉDICAMENTS

Il est parfois nécessaire pour un enfant de prendre un médicament durant les heures de classe. Afin de s'assurer que toutes les mesures sécuritaires soient prises, je vous fais part des procédures que l'école suivra :

- ◆ Obtenir une demande et une autorisation écrite et signée par le parent et le médecin sur lesquelles sont indiqués les éléments suivants :
 - Le nom du médicament ;

- La dose à administrer (dans le cas de médicament par voie orale) ;
- La fréquence et la méthode d'administration ;
- Les dates pour lesquelles l'autorisation est accordée ;
- Les effets secondaires éventuels du médicament, le cas échéant.



Obtenir des précisions sur les conditions d'entreposage des médicaments.



Tenir un dossier relatif à l'administration des médicaments, sur lequel figurent :

- Le nom de l'élève.
- La date et l'heure auxquelles le médicament a été pris par l'élève.
- Le nom de la personne qui en a été témoin.



S'assurer que les numéros de téléphone des parents et du médecin puissent être trouvés facilement à l'école.



Encourager l'élève à assumer une certaine responsabilité à cet égard.

P



PARASCOLAIRE

Tout au cours de l'année, les membres du personnel ou encore des personnes ressources offrent diverses activités parascolaires (musique, arts, art dramatique, sports, etc.). Bien que la majorité des activités soient offertes le midi, certaines d'entre elles pourraient être après les heures de classe. Si votre enfant choisit de participer après les heures de classe, vous devrez vous assurer de son transport pour le retour à la maison ou prévoir le co-voiturage en fournissant une note écrite à l'école ou à la personne responsable de l'activité. Sans cette note écrite et signée, nous pourrions refuser que votre enfant parte et vous devrez venir le chercher à l'école.



PHOTOS SCOLAIRES

Pour cette année scolaire, nos photos scolaires seront prises par la compagnie « Edge Imaging » et elles auront lieu le **10 octobre prochain**. La reprise de photos aura lieu le **9 novembre 2019**.

POUX

À chaque année, il arrive que des élèves attrapent des petits « visiteurs » indésirables. Si votre enfant en est victime, veuillez aviser la direction ou l'enseignante ou l'enseignant. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de nous assurer que d'autres élèves ne les attrapent pas ou que les personnes infectées soient traitées et ainsi, prévenir toute épidémie. Tout enfant infecté sera renvoyé à la maison pour un traitement. À son retour à l'école, l'enfant sera examiné pour s'assurer que toute trace de poux ou de lentes (œufs) soit disparue avant son intégration en classe.



PROGRAMME AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

À titre de rappel, **Les merveilles du monde** (programme avant et après l'école) vous offre la possibilité d'accueillir les enfants le matin, entre 7 h 30 et 8 h et après les classes jusqu'à 18 h. Sous toutes réserves, les enfants peuvent y être accueillis lors des journées pédagogiques et au congé de mars et ce, en français. Si vous désirez inscrire votre enfant ou pour des renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Mariama Barry, coordonnatrice, au (647) 428-0084 ou au (416) 919-1802.

R



RETARDS

Les élèves qui arrivent après la récré matinale (8 h - 8 h 10), doivent venir au bureau en passant par les portes tout près du secrétariat afin de signer le registre. Un billet de retard doit être émis pour toute arrivée après la période d'accueil en classe soit à partir de 8 h 15.

SOIRÉE CURRICULUM

Le jeudi 19 septembre 2019, nous aurons une soirée curriculum pour les parents. Vous êtes invités à vous rendre à l'auditorium dès 18 h 15 pour profiter des kiosques d'information et d'une vente de produits artisanaux. Ensuite, vous êtes invités à participer aux séances d'information en salle de classe dès 18 h 45. Lors de cette soirée, les parents pourront en



apprendre davantage sur les programmes et la façon de suivre et d'appuyer leur(s) enfant(s) à la maison. Il est préférable que les enfants ne soient pas présents. Si vous décidez de les emmener, vous devez les garder avec vous en tout temps et en assurer la supervision. Les enfants ne sont pas autorisés à circuler seuls dans l'école ou sur la cour de récréation.

SORTIES ÉDUCATIVES

Les enseignantes et les enseignants organisent des sorties éducatives dans le cadre de différents sujets ou projets à l'étude. Ces sorties font partie intégrale du programme. Certaines activités nécessitent des frais que nous tentons d'ailleurs de garder aussi bas que possible. Les autorisations de la part du parent ou tuteur doivent être faites sur le Guichet Viamonde.

S.O.S. DEVOIRS (Eurêka!)



Le programme gratuit d'aide aux devoirs « **Eurêka!** » anciennement « SOS Devoirs » est disponible à nouveau cette année. Les élèves qui ont besoin d'appui avec leurs devoirs peuvent communiquer directement avec une enseignante ou un enseignant, du lundi au jeudi de 16 h à 21 h, ou le dimanche de 17 h à 21 h par téléphone, au **1-855-DEVOIRS (338-6477)** ou bien en clavardage : <https://moneureka.ca/>

Sur le site, les élèves peuvent trouver des liens pour toutes les matières à l'étude, un concours avec des prix et d'autres ressources intéressantes.

SPORTS

Notre école bénéficie d'un gymnase double et d'un auditorium utilisés dans le cadre du programme d'éducation physique. De façon annuelle, nous participons à des tournois ou des compétitions locales ou régionales telles que : athlétisme, soccer, basketball, etc. Selon le cas, une ou plusieurs équipes seront formées par l'entraîneur, et ce, à partir de critères spécifiques qui seront présentés aux élèves. Nous vous demandons de respecter le choix des entraîneurs. Toutes et tous ne peuvent malheureusement pas être sélectionnés.



SURVEILLANCES DES ÉLÈVES LE MATIN

La surveillance dans la cour d'école commence à 8 h le matin. **Vous ne devez pas laisser vos enfants seuls avant l'arrivée des surveillants.** Nous vous demandons d'attendre que la surveillante ou le surveillant se présente. Pour les parents qui doivent déposer leur(s) enfant(s) plus tôt, nous les invitons à communiquer avec la garderie « Les Merveilles du Monde » qui offre le programme d'activités avant et après les heures de classe. Les parents peuvent y inscrire leurs enfants à un coût raisonnable. Vous pouvez rejoindre M^{me} Mariama Barry au **(647) 428-0084** ou au **(416) 919-1802**.

La surveillance matinale dans la cour de récréation se termine à 8 h 10. Ainsi, pour toute arrivée après 8 h 10, vous êtes priés de passer au secrétariat signaler l'arrivée de votre enfant en signant le registre. Un rappel que la période d'accueil des élèves se passe dans les salles de classe entre 8 h 10-8 h 15 et que toute arrivée après 8 h 15 est considérée comme un retard.